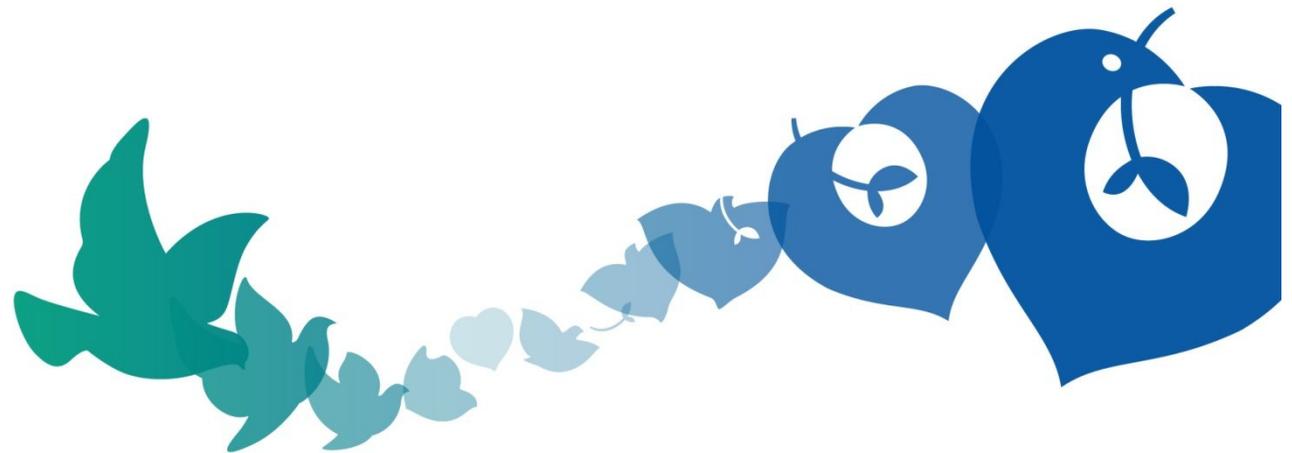




# Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile de France exercices 2008 et suivants

1ère partie : observations sur les finances  
de l'AP-HP





# 1. La mise en place du nouveau système d'information de gestion et la fiabilité des comptes

## Observations de la CRC :

Amélioration de la fiabilité des comptes et du suivi budgétaire

Amélioration du contrôle interne avec la révision des circuits et procédures

Dérogations à la réglementation comptable du fait de l'application

Commentaires AP-HP : le nouveau système d'information de gestion permet de diminuer le nombre de dérogations. Ces « dérogations » ont été validées par l'arrêté du ministre du budget signé en juillet 2011

# 2. La politique d'emprunts in fine

## Observations de la CRC :

Impact des emprunts « in fine » sur les résultats financiers.

Commentaires AP-HP : ce n'est pas le type d'emprunt (« in fine » ou « amortissable ») qui est important pour les résultats financiers mais le profil de remboursement de la dette.





### 3. La politique de provisions

#### Observations de la CRC :

Le suivi comptable des provisions ne répond pas à une procédure clairement définie.

Le niveau de certaines provisions est insuffisant (propre assureur) et d'autres trop élevées (comptes épargne temps).

#### Commentaires AP-HP :

Les provisions, notamment en matière de responsabilité médicale, ont fait l'objet, pour la clôture des comptes 2011, d'un travail dédié de justifications tant sur le fond (fait générateur) que sur la forme (transmission de PJ).

Provisions pour propre assureur : travail précis avec la DAJ et ratio mis en place correspondant aux préconisations de la CRC

Provision pour CET : méthode de valorisation sincère





## 4. Investissements et trajectoire financière

### Observations de la CRC :

Les montants maximaux des AE et CP 2005-2009 ont été dépassés. Le cadrage financier 2010-2014 ne prend pas en compte l'impact des engagements antérieurs.

Insuffisance des analyses de ROI des opérations d'investissement

Pas de retour à l'équilibre en 2012 contrairement à ce qu'indique le PGFP 2011-2015.

### Commentaires AP-HP :

Les montants maximaux d'AE et CP prévus dans le plan 2005-2009 ont été respectés. Le cadrage 2010-2014 a pris en compte l'impact en AE et en CP des opérations majeures initiées et non achevées sur le plan 2005-2009.

Les opérations d'investissement font systématiquement l'objet d'études préalables : validation du projet médical, des capacités, du ROI.

Le PGFP 2012-2016 a actualisé le PGFP 2011-2015 avec les dernières données : il indique le décalage du retour à l'équilibre.